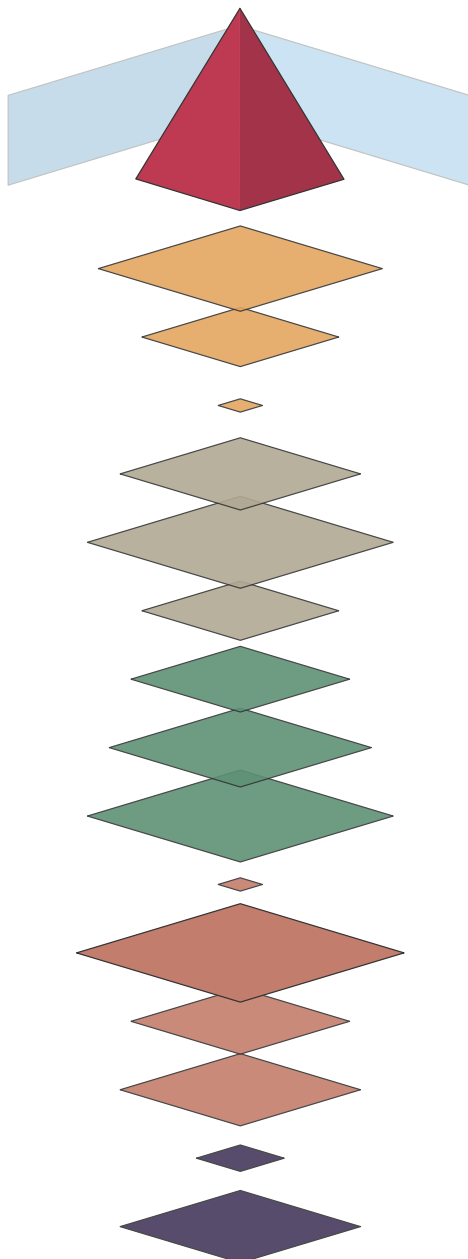


GUINÉE

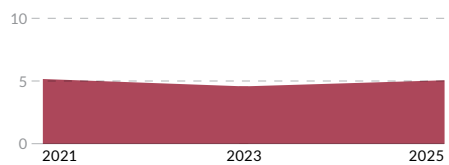


5.05 $\nearrow 0.47$ SCORE DE CRIMINALITÉ

98^e sur 193 pays $\nearrow 24$

31^e sur 54 pays africains $\nearrow 7$

12^e sur 15 pays d'Afrique de l'Ouest $\nearrow 1$



MARCHÉS CRIMINELS 4.90 $\nearrow 0.13$

TRAITE DES PERSONNES	6.50 $\searrow 0.50$
TRAFIC D' ÊTRES HUMAINS	4.50 $\nearrow 0.50$
RACKET D' EXTORSION ET CHANTAGE À LA PROTECTION	1.00 0.00
TRAFIC D' ARMES	5.50 0.00
COMMERCE DE PRODUITS DE CONTREFAÇON	7.00 $\nearrow 2.00$
COMMERCE ILLICITE DE BIENS DE CONSOMMATION SOUMIS À ACCISE	4.50 0.00
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FLORE	6.00 $\searrow 0.50$
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FAUNE	7.00 0.00
CRIMINALITÉ LIÉE AUX RESSOURCES NON RENOUVELABLES	1.00 $\searrow 1.50$
COMMERCE D' HÉROÏNE	7.50 $\nearrow 0.50$
COMMERCE DE COCAÏNE	5.00 $\nearrow 0.50$
COMMERCE DE CANNABIS	5.50 $\nearrow 1.00$
COMMERCE DE DROGUES DE SYNTHÈSE	2.00 0.00
CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE	5.50 0.00
CRIMINALITÉ FINANCIÈRE	



ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ 5.20 $\nearrow 0.80$

GROUPES DE TYPE MAFIEUX	1.00 0.00
RÉSEAUX CRIMINELS	6.50 $\nearrow 0.50$
ACTEURS INTÉGRÉS À L' ÉTAT	8.00 $\nearrow 0.50$
ACTEURS ÉTRANGERS	6.50 0.00
ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ	4.00 $\nearrow 3.00$



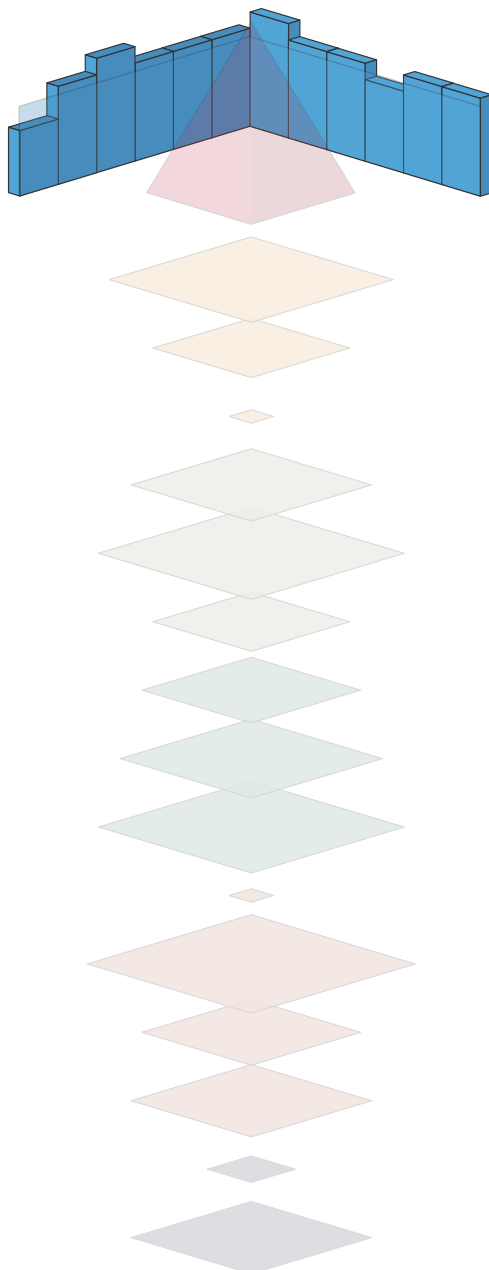
Financé par
le gouvernement
des États-Unis.



Funded by
the European Union

Le programme ENACT est financé par
l'Union européenne et mis en œuvre par
l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL,
en collaboration avec Global Initiative
Against Transnational Organized Crime.

GUINÉE



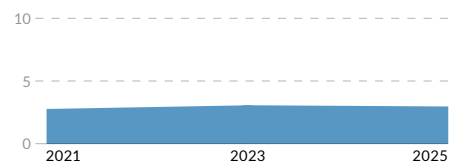
2.96 $\searrow 0.17$

SCORE DE RÉSILIENCE

168^e sur 193 pays $\searrow 2$

39^e sur 54 pays africains -

11^e sur 15 pays d'Afrique de l'Ouest $\nearrow 2$



LEADERSHIP POLITIQUE ET GOUVERNANCE	2.00	$\searrow 0.50$
TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS	3.00	$\searrow 0.50$
COOPÉRATION INTERNATIONALE	3.50	0.00
POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES	3.00	$\searrow 1.00$
SYSTÈME JUDICIAIRE ET DÉTENTION	3.00	$\searrow 0.50$
FORCES DE L' ORDRE	3.50	$\searrow 0.50$
INTÉGRITÉ TERRITORIALE	3.00	$\searrow 0.50$
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D' ARGENT	2.50	0.00
CAPACITÉ DE RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE	3.00	0.00
SOUTIEN AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS	3.00	0.00
PRÉVENTION		0.00
ACTEURS NON ÉTATIQUES		$\nearrow 0.50$
		$\nearrow 1.00$
		$\searrow 0.50$



Financé par
le gouvernement
des États-Unis.



Funded by
the European Union

Le programme ENACT est financé par
l'Union européenne et mis en œuvre par
l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL,
en collaboration avec Global Initiative
Against Transnational Organized Crime.

CRIMINALITÉ

MARCHÉS CRIMINELS

PERSONNES

La Guinée est un pays source, de transit et de destination pour la traite des personnes. Les formes d'exploitation les plus répandues comprennent le travail forcé, en particulier dans le secteur minier et le travail domestique, ainsi que l'exploitation sexuelle. Ces pratiques sont souvent facilitées par des réseaux criminels peu structurés, impliquant parfois des membres de la famille élargie qui trompent les victimes par des promesses d'éducation ou de prise en charge. Des enseignants d'écoles coraniques ont également été impliqués dans des affaires de mendicité forcée d'enfants. Les enfants issus des zones rurales de la Moyenne et de la Haute-Guinée sont particulièrement vulnérables. Les principales routes et destinations de la traite comprennent la région côtière de Boké et des villes telles que Koundara. La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle serait largement répandue dans les villes minières comme Siguiri et Kankan. La Guinée sert également de pays de transit pour les enfants d'Afrique de l'Ouest victimes de la traite et contraints de travailler dans l'exploitation minière artisanale régionale. Les ressortissants guinéens, en particulier les femmes et les enfants, sont également victimes d'exploitation à l'étranger, notamment en Asie de l'Ouest. À l'intérieur du pays, les non-ressortissants, notamment des travailleurs nord-coréens et chinois, seraient soumis à des conditions d'exploitation.

Le trafic d'êtres humains en Guinée a évolué, le pays servant à la fois de source et de plaque tournante. Au cours des deux dernières années, un nombre croissant de ressortissants guinéens ont emprunté la route maritime de la traite transatlantique depuis les villes côtières du Sénégal ou de Mauritanie vers les îles Canaries. Un itinéraire alternatif reliant la Guinée aux États-Unis, via des pays comme le Sénégal, la Turquie, la Colombie, le Nicaragua, le Honduras et le Mexique, a connu une brève augmentation, mais a diminué depuis que les pays de transit ont introduit des exigences en matière de visa. Les réseaux informels de trafic opèrent principalement à partir des quartiers de Conakry, utilisant les réseaux sociaux pour recruter des migrants et faciliter leur déplacement. Ces réseaux collaborent avec des acteurs étrangers et auraient bénéficié du soutien de responsables politiques et d'agents publics corrompus sous la forme de documents falsifiés destinés à faciliter les démarches de migration et d'asile. La forte demande pour ces services parmi les jeunes Guinéens en quête d'une vie meilleure a permis à ce marché criminel de se maintenir.

En revanche, le racket d'extorsion et le chantage à la protection sont presque inexistants en Guinée, aucun incident n'ayant été signalé ces dernières années.

COMMERCE

La fabrication artisanale d'armes en Guinée alimente la demande locale ainsi que celle des États voisins. Les armes sont acheminées à travers la Guinée vers le Mali, y compris au profit du groupe Wagner. Certaines armes circulant dans la région proviendraient d'anciens conflits en Sierra Leone et au Liberia. Il est également signalé qu'il existe une demande parmi les chasseurs locaux en Guinée forestière et un trafic de faible ampleur dans les zones minières telles que Siguiri, Kankan et Mandiana.

Les produits contrefaits, en particulier les produits médicaux, occupent une place importante sur le marché. Le marché pharmaceutique illicite bénéficie d'une large légitimité sociale en raison des problèmes d'accessibilité financière et de la méfiance à l'égard des médicaments génériques. Ainsi, la majorité du marché médical en Guinée est constituée de produits contrefaits, notamment des antipaludiques, des antibiotiques et des antirétroviraux, principalement importés de l'étranger, notamment d'Inde et de Chine. Les réseaux criminels facilitant ce commerce sont constitués de chaînes organisées d'importateurs, de transporteurs, d'intermédiaires, de grossistes et de vendeurs ambulants, avec l'appui d'acteurs corrompus au sein du secteur de la santé et des services douaniers. Les produits de contrebande entrent en Guinée principalement par voie maritime ou aérienne et sont dédouanés grâce à des déclarations frauduleuses ou à un changement de marque. Le marché de Madina à Conakry constitue le principal pôle de distribution, d'où les marchandises sont ensuite acheminées vers le Sénégal, le Mali, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire. Outre les produits pharmaceutiques, les importations de tissus contrefaits, provenant principalement d'Asie, sont très répandues. Des textiles tels que les textiles Lépi, Kendeli, Sacred Forest et Bakha sont couramment vendus sur les marchés guinéens, le marché Avaria de Conakry servant de point de distribution clé.

Le commerce illicite de biens de consommation soumis à accise existe, mais reste relativement limité. La Guinée sert principalement de pays de transit pour les cigarettes, qui sont acheminées vers le Mali, le Sénégal et le Liberia. Certaines marques guinéennes ont également été impliquées dans le commerce illicite de tabac dans les pays voisins. Ce marché est facilité par la porosité des frontières, l'insuffisance des contrôles, la corruption parmi les agents des douanes et l'implication des entreprises locales.

ENVIRONNEMENT

La criminalité liée à la flore est importante, l'exploitation forestière illégale, en particulier celle du bois de rose, constituant un enjeu majeur. L'exploitation forestière se déroule principalement à Mamou, Gaoual et dans la Guinée

forestière, et est souvent facilitée par des réseaux criminels et des responsables corrompus, y compris au sein des ministères en charge de l'environnement et des douanes. Malgré une interdiction régionale (2022) et nationale (2013) des exportations de bois de rose, la Guinée a obtenu en 2021 une dérogation lui permettant de vendre ses stocks antérieurs à 2013, laquelle aurait été utilisée pour dissimuler la poursuite de l'exploitation forestière illégale. Le bois est acheminé illicitement à l'étranger, notamment vers la Chine, tandis que l'exploitation informelle et répandue du bois de mangrove est principalement destinée à la construction locale et la production de charbon de bois. Ces pratiques contribuent à la destruction des habitats, au changement climatique et menacent des espèces en voie de disparition telles que les éléphants de forêt africains et les lamantins.

La Guinée est une plaque tournante du trafic international d'espèces sauvages. La criminalité liée à la faune comprend le braconnage d'espèces menacées telles que l'éléphant de forêt africain, le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest et les pangolins, généralement destinés au trafic vers la Chine. Par ailleurs, les oiseaux chanteurs guinéens sont acheminés illégalement vers l'Europe via des pays de transit tels que la Serbie et les Pays-Bas. Bien que le pays ait entrepris des mesures législatives pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages ces dernières années, il continue d'être signalé pour des problèmes de conformité par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en ce qui concerne le trafic illégal d'espèces sauvages, ce qui suggère que ce commerce illicite persiste.

La Guinée est fortement impliquée dans la criminalité liée aux ressources non renouvelables, notamment dans l'exploitation minière de l'or et de la bauxite. Le pays est à la fois une source et une plaque tournante pour l'exportation d'or illicite, avec des routes de contrebande s'étendant vers et depuis le Mali. L'or est introduit clandestinement en Guinée pour ses avantages fiscaux, puis est souvent réacheminé vers des destinations internationales telles que les Émirats arabes unis. Des acteurs étrangers ont également été impliqués dans des opérations minières illégales dans des régions telles que Siguiri, dans le nord-est. Le secteur extractif, incluant la bauxite, l'or et les diamants, constitue une industrie majeure en Guinée, mais est entaché d'opacité et de corruption. Des allégations ont été formulées concernant la sous-déclaration des volumes d'exportation et des transactions frauduleuses entre des entreprises étrangères et les autorités guinéennes.

DROGUES

Le commerce d'héroïne est quasiment inexistant en Guinée, aucune activité significative n'ayant été signalée récemment.

La Guinée joue un rôle croissant dans le commerce de cocaïne, agissant comme pôle logistique et de redistribution pour des cargaisons en provenance d'Amérique du Sud à destination de l'Europe. La cocaïne entre principalement

par voie maritime, mais les voies terrestres et aériennes, y compris l'aéroport de Conakry, sont également utilisées. Les saisies ont augmenté ces dernières années, tant pour les cargaisons maritimes en vrac que pour les petites quantités introduites clandestinement par des particuliers. À la suite du coup d'État de septembre 2021, la fragmentation des réseaux politiques qui offraient auparavant une protection pourrait avoir contribué à l'augmentation des interceptions. Des acteurs guinéens, dont certains sont liés aux institutions étatiques, demeurent impliqués. Les trafiquants basés en Guinée collaboreraient avec des groupes internationaux originaires de Syrie, d'Espagne et du Nigeria.

Le cannabis fait l'objet de trafic et est également cultivé localement en Guinée, le pays servant principalement de zone de transit. Forecariah et Mamou sont des lieux clés pour la production et la distribution. L'ampleur des saisies, notamment à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone, suggère l'existence d'un réseau commercial national et transfrontalier bien développé.

Le trafic de drogues de synthèse en Guinée est centré sur le tramadol et le « kush », une drogue composée de cannabinoïdes de synthèse ou de nitazènes (opioïdes de synthèse puissants). Le tramadol est largement consommé par les mineurs pour ses effets analgésiques destinés à accroître leur endurance, les principaux sites de consommation incluant Kankan, Siguiri, Mandiana et Kounsitel. Le kush, introduit clandestinement depuis la Sierra Leone, a gagné en popularité, en particulier parmi les jeunes et les populations à faibles revenus, entraînant des conséquences sanitaires et sociales importantes.

CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE

La criminalité cyberdépendante n'est pas encore très répandue en Guinée. Toutefois, des incidents isolés visant des infrastructures clés ont émergé ces dernières années, indiquant une augmentation progressive de l'exposition aux menaces cybernétiques.

CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

La criminalité financière est un problème majeur en Guinée, plusieurs cas de détournement et d'appropriation illicite de fonds publics ayant été signalés ces dernières années. Parmi ceux-ci figure l'utilisation abusive de ressources destinées à divers marchés publics. En outre, le pays est confronté à d'autres formes de criminalité financière, telles que les systèmes pyramidaux frauduleux qui ont recruté un grand nombre de personnes en leur promettant des rendements élevés. Une fois dévoilés, ces systèmes ont entraîné des pertes financières considérables pour les personnes impliquées. La faiblesse des mécanismes de contrôle et la corruption des acteurs liés à l'État ont contribué à la persistance de ces pratiques.

ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ

Il existe peu de preuves de l'existence de groupes de type mafieux dans le paysage criminel guinéen. En revanche, des réseaux criminels présentant divers degrés d'organisation sont actifs en Guinée dans plusieurs marchés illicites, notamment la traite des personnes, le trafic d'êtres humains et le trafic de produits de contrefaçon (en particulier de produits médicaux). Ces réseaux opèrent souvent au-delà des frontières nationales. Par exemple, des groupes guinéens impliqués dans la traite des personnes auraient collaboré avec leurs homologues en Egypte pour recruter des femmes sous de faux prétextes et les exploiter dans le cadre du travail domestique et l'exploitation sexuelle à l'étranger. Des formations criminelles informelles sont également impliquées dans des crimes environnementaux, notamment l'exploitation forestière illégale et le trafic d'espèces sauvages. Certains réseaux impliqués dans le trafic de cocaïne seraient restés stables sur de longues périodes et coordonneraient leurs activités avec des acteurs étrangers. De petits groupes se multiplient dans les périphéries urbaines, en particulier autour de Conakry. Ces groupes se livrent à des vols à main armée, à des extorsions et à des agressions, reflétant une augmentation préoccupante de la violence opportuniste dans les zones densément peuplées.

Les acteurs intégrés à l'État jouent un rôle significatif dans la facilitation et la protection des activités criminelles organisées en Guinée. Le marché de la cocaïne, en particulier, bénéficie depuis longtemps d'une protection politique lui permettant de contourner les efforts de répression. Selon des rapports des organismes d'enquête, le ministre de la Justice a dénoncé l'implication de responsables publics dans le commerce illicite du bois de rose, y compris des figures

travaillant au sein d'organismes chargés de la supervision environnementale. En outre, le trafic de médicaments de contrefaçon a été aggravé par la complicité d'agents des forces de l'ordre, de personnels frontaliers et de responsables politiques. Des crimes financiers ont impliqué des acteurs étatiques, plusieurs affaires de corruption très médiatisées ayant été signalées ces dernières années, portant sur des détournements de fonds, du blanchiment d'argent et de l'enrichissement illicite.

Les acteurs étrangers continuent d'être impliqués de manière significative dans le paysage criminel guinéen, en particulier dans les marchés de la traite des personnes et du trafic de drogue. Des réseaux égyptiens ont collaboré avec des groupes guinéens pour exploiter des femmes à l'étranger. Une implication étrangère est également constatée dans le trafic de cocaïne, des acteurs guinéens collaborant avec des groupes de trafiquants originaires d'Espagne, de Syrie, du Nigéria, de Colombie et du Mexique. En outre, la distribution de kush a été associée à des groupes provenant de Sierra Leone. Des ressortissants chinois joueraient un rôle de premier plan dans les opérations minières illégales dans des régions telles que Siguiri, contribuant ainsi à des préoccupations environnementales et réglementaires.

Des acteurs du secteur privé exercent une influence sur certains marchés criminels en Guinée. Il existe des éléments faisant état de pratiques irrégulières dans les industries extractives. En particulier, des entreprises privées opérant dans le secteur de la bauxite ont fait l'objet d'allégations d'opacité et de manipulation des données concernant les volumes d'exportation. Les acteurs du secteur privé sont également des intervenants importants sur le marché des médicaments contrefaits, les pharmacies constituant un maillon essentiel de la chaîne de distribution.

RÉSILIENCE

LEADERSHIP ET GOUVERNANCE

La Guinée continue de faire face à d'importants défis en matière de gouvernance dans un contexte d'instabilité politique persistante. Malgré certaines améliorations, des problèmes systémiques profondément enracinés, tels qu'une faible redevabilité, une corruption généralisée et une gouvernance inefficace, continuent de poser problème. La Guinée demeure sous régime militaire à la suite du coup d'État de 2021, le troisième depuis son indépendance. Bien que la junte se soit publiquement engagée en faveur d'une transition vers une gouvernance civile, les observateurs font état de retards, d'un manque de transparence et d'allocations budgétaires insuffisantes pour la mise en œuvre du plan de transition. Ces lacunes, combinées à des violations généralisées des droits

humains, à des exécutions extrajudiciaires, à la répression politique et à des violences fondées sur le genre, continuent de compromettre le développement démocratique de la Guinée. Le mécontentement à l'égard du régime militaire a atteint son apogée lors d'une grève générale au début de l'année 2024. La Guinée a également été confrontée à des allégations de liens entre des figures politiques et le crime organisé, en particulier en lien avec le trafic de cocaïne, où des structures de protection de haut niveau auraient facilité les opérations criminelles. Néanmoins, la position récente des autorités contre le commerce illicite du bois suggère une volonté politique croissante de lutter contre la criminalité liée à la flore dans le pays.

En termes de transparence et de responsabilité des gouvernements, la Guinée continue de faire face à une corruption omniprésente. Si le pays a enregistré une légère amélioration de la perception internationale de la corruption, la mise en œuvre demeure faible. L'organisme national de lutte contre la corruption est confronté à un sous-financement chronique, à des ingérences politiques et à un suivi limité des rapports de contrôle. Le système judiciaire a engagé plusieurs poursuites dans des affaires de corruption très médiatisées visant d'anciens responsables publics. Néanmoins, ces enquêtes ont été perçues comme politiquement motivées, suscitant des doutes au sein du public quant à leur impartialité. Le gouvernement de transition est également confronté à des défis en matière de transparence. La consultation publique sur la nouvelle Constitution a été limitée, et l'accès à l'information reste restreint. Des discussions budgétaires ont eu lieu, mais la transparence concernant les données ou les priorités de dépenses est restée limitée. Le cadre juridique guinéen relatif au droit à l'information souffre d'ambiguïtés procédurales et ne prévaut pas efficacement sur les lois relatives au secret d'État, ce qui limite son utilité pratique.

Le gouvernement de transition a poursuivi son engagement avec des partenaires régionaux et internationaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Guinée s'est abstenue de s'aligner sur d'autres régimes militaires de la région, se distinguant ainsi sur le plan diplomatique. Cependant, d'importantes préoccupations en matière de droits de l'homme persistent, et la réponse internationale aux lacunes de la gouvernance du pays reste modérée. Si la Guinée a mis en œuvre des projets de développement internationaux, y compris dans le secteur minier avec un soutien multilatéral, elle n'a pas encore ratifié des protocoles clés de la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée. En outre, la Guinée a rencontré des difficultés en matière de conformité à la CITES, en particulier concernant le trafic d'espèces sauvages, et a fait l'objet d'un examen attentif quant à la mise en œuvre des réglementations de la CITES. Bien que le pays ait entrepris des efforts pour traiter ces questions dans son cadre juridique national, en adoptant une législation relative à la CITES en 2021, des difficultés d'application continuent de compromettre sa lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Dans l'ensemble, le cadre juridique national reste insuffisamment développé pour lutter contre la criminalité organisée. Seules quelques dispositions sont conformes aux normes des Nations unies, et la Guinée n'a pas encore adopté de politique nationale en matière de migration. Par exemple, les infractions liées à la drogue sont incriminées par le code pénal, mais une résistance systémique aux réformes persiste, liée à l'influence d'acteurs criminels au sein des institutions étatiques.

JUSTICE PÉNALE ET SÉCURITÉ

Le système judiciaire guinéen est confronté à des problèmes importants en matière d'indépendance, de ressources et d'équité procédurale. Les citoyens ont souvent recours à des mécanismes judiciaires informels en raison du coût et des inefficacités du système formel. Les ingérences politiques et la corruption restent omniprésentes au sein du pouvoir judiciaire, ce qui limite la confiance du public et dissuade les victimes, notamment de la traite des personnes, de demander réparation devant les tribunaux. Des victimes ont exprimé leur méfiance à l'égard du système, et des rapports indiquent que les acteurs judiciaires manquent souvent de connaissances spécialisées sur les lois relatives à la traite des êtres humains. Les conditions de détention restent dangereuses pour la vie des détenus en raison de la surpopulation, de mauvaises conditions sanitaires, de la malnutrition et d'un accès insuffisant aux soins de santé. Les abus commis par le personnel pénitentiaire et d'autres détenus sont répandus, les détenus transgenres étant particulièrement exposés. Des rapports font également état de pratiques d'interrogatoire coercitives de la part des agents de sécurité.

Les opérations des forces de l'ordre sont compromises par la corruption et la complicité des responsables publics dans ces marchés criminels, notamment le trafic d'êtres humains et le trafic de produits de contrefaçon. Malgré ces problèmes systémiques, des unités spécialisées ont été créées pour enquêter sur la traite des personnes, et des initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises avec le soutien d'organisations non gouvernementales et internationales. Néanmoins, les allégations de violences policières et d'arrestations arbitraires persistent, érodant davantage la confiance.

La gestion des frontières reste faible le long des frontières terrestres longues et poreuses de la Guinée. La corruption parmi les agents frontaliers exacerbe ces vulnérabilités. Les contraintes en matière de capacités et les infrastructures limitées entravent l'application effective de la loi, permettant ainsi la persistance des flux illicites de drogues et de produits de contrefaçon.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La Guinée est confrontée à des vulnérabilités persistantes en matière de blanchiment d'argent, les indices mondiaux classant le pays comme à haut risque. Les réformes législatives et les développements institutionnels ont permis de réaliser des progrès, mais la mise en œuvre de ces mesures reste insuffisante. La faible pénétration bancaire parmi la population, la dépendance aux espèces, la prédominance du secteur informel et la porosité des frontières contribuent à la vulnérabilité de la Guinée au blanchiment d'argent. Les enquêtes et les poursuites restent rares en raison du manque de priorité accordée à cette question, des ressources limitées et de la formation insuffisante.

La capacité de réglementation économique du pays est limitée par l'instabilité politique et la faiblesse de l'État de droit. Des niveaux élevés de corruption et la protection insuffisante ont conduit de nombreux acteurs économiques vers le secteur informel. Bien que la Guinée ait réalisé des progrès considérables dans le développement de ses infrastructures et de sa production d'électricité, la croissance économique est concentrée dans le secteur minier, avec des retombées distributives limitées. Par ailleurs, les activités illicites continuent d'affecter l'industrie aurifère guinéenne, en particulier dans la région de Siguiri, où l'exploitation minière artisanale et industrielle illégale est soupçonnée de dominer. Des politiques telles que la taxe de 0 % sur les exportations d'or depuis 2016 ont fait de la Guinée un lieu attractif d'exportation pour l'or introduit illicitement depuis les pays voisins, en particulier le Mali. Néanmoins, la Guinée a déployé des efforts pour améliorer sa sécurité énergétique et réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers à la suite d'un incident majeur survenu dans son principal dépôt pétrolier en décembre 2023.

SOCIÉTÉ CIVILE ET PROTECTION SOCIALE

Le soutien aux victimes et aux témoins de la criminalité organisée reste inégal. Le gouvernement dispose de mécanismes pour identifier et orienter les victimes de la traite, notamment des procédures opérationnelles standardisées actualisées et une collaboration avec des partenaires internationaux. Cependant, la mise en œuvre est entravée par des déficiences dans la coordination interinstitutionnelle, une formation limitée et des services gouvernementaux inégaux. L'État continue de dépendre fortement de la société civile, des bailleurs de fonds étrangers et des organisations internationales pour la prise en charge des victimes. Les services comprennent des centres d'accueil gérés par des ONG et un centre de transit soutenu par des groupes internationaux. Néanmoins, la capacité de l'État à fournir une prise en charge complète et à long terme reste limitée.

Les efforts de prévention ont été intensifiés, en particulier dans la lutte contre la traite des personnes. Le comité national de lutte contre la traite a mené des campagnes de sensibilisation et mis en place un réseau d'ONG. Le gouvernement a adopté un plan d'action national actualisé et en a financé la mise en œuvre. Toutefois, il n'a pas mis en place de ligne d'assistance téléphonique dédiée à la traite ces dernières années, et des lacunes persistent dans des domaines tels que la réduction de la demande et la formation diplomatique. Les autorités guinéennes ont pris des mesures pour lutter contre l'exploitation aurifère illégale, le trafic de drogue et la criminalité cyberdépendante, notamment par le biais d'une coopération interministérielle contre le trafic de drogues de synthèse et de campagnes de sensibilisation aux infractions liées aux crimes cyber-facilités. Les forums sur la cybersécurité et les campagnes de sensibilisation du public dans les universités témoignent d'un engagement proactif.

La société civile guinéenne est confrontée à des défis considérables. Les organisations sont confrontées à une ingérence croissante du gouvernement, à des actes d'intimidation et à des divisions internes. Les menaces, arrestations et actes de harcèlement visant des militants et des journalistes sont monnaie courante, en particulier pour ceux critiques à l'égard du gouvernement de transition. La liberté de la presse s'est dégradée, avec la suspension de médias critiques et la mise en place de restrictions sur l'accès à internet et aux réseaux sociaux. Les journalistes couvrant des manifestations politiques ou des sujets sensibles ont été victimes de violences et d'arrestations arbitraires, tandis que les auteurs de ces actes n'ont fait l'objet d'aucune sanction. Si certains groupes de la société civile participent aux organes de gouvernance de transition, des préoccupations subsistent quant à leur indépendance et leur efficacité.

Ce résumé a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis. Les opinions, constatations et conclusions énoncées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis.